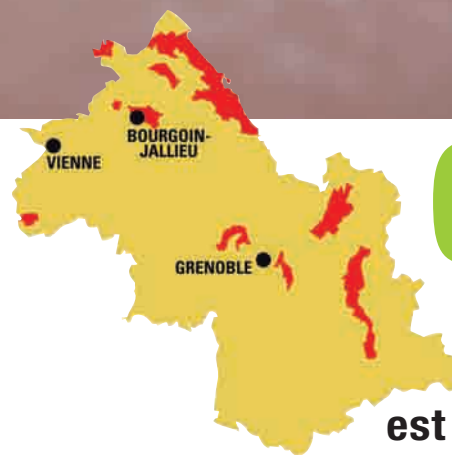


Sans les actions de démoustication financées par le Conseil général, certaines régions seraient envahies.



>> 39 communes de l'Isère (secteurs en rouge sur la carte) bénéficient de la surveillance de l'Entente interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EID).



# Gare au moustique !

**Piqûres, allergies, maladies... Le moustique est à l'origine de différentes nuisances et, lorsqu'il prolifère, il peut devenir un véritable fléau. Pour contrôler son développement en Isère, le Conseil général finance des actions de démoustication. Explications.**

Il est petit mais très agaçant quand il vient troubler notre sommeil. Le moustique est aussi l'insecte qui transmet le plus de maladies à l'homme dans le monde, notamment le paludisme, la dengue et le chikungunya. Le mâle est inoffensif et se nourrit exclusivement du suc des végétaux. Seule la femelle pique. Car après avoir été fécondée, elle a besoin de se gorger de sang pour porter ses œufs à maturité. Dans notre département, sans les

actions de démoustication financées par le Conseil général de l'Isère, certains secteurs seraient infestés ! Les zones humides, notamment, font partie de ses lieux de reproduction préférés : marais, tourbières, étangs... « Autrefois, les prairies humides étaient exploitées et entretenues par les agriculteurs : fauche pour le fourrage, pâture, extraction d'argile, de tourbe... Dans les années 1950, avec la modernisation des techniques agricoles, l'usage du

Photo: © PHIL

# Lutter contre la prolifération

cheval ou de la faucheuse mécanique a été abandonné au profit d'engins plus gros et plus lourds, inadaptés pour accéder à ces zones boueuses. Parallèlement, les agriculteurs s'en sont désintéressés pour se consacrer à la culture des terres riches », explique Denis Vernay, conseiller général du canton de La Verpillière et président de l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID).

Petit à petit, les zones humides ont été envahies par la végétation, les fossés se sont comblés, les eaux stagnantes se sont éten-

dues... et les moustiques ont pulvé. Un véritable fléau pour le développement du tourisme local et pour la vie quotidienne des habitants des communes riveraines de l'Isère, du Rhône et du lac du Bourget. C'est pourquoi, à la fin des années 1960, les Conseils généraux de l'Isère, du Rhône, de l'Ain et de la Savoie ont décidé d'unir leurs forces et de créer un établissement public chargé de lutter contre la prolifération des moustiques : l'Entente interdépartementale pour la démoustication. Aujourd'hui, 39 communes iséroises bénéficient

de l'action de l'EID, financée à hauteur de 380 000 euros par an par le Conseil général de l'Isère. La lutte contre la prolifération du moustique intervient quand il est encore à l'état de larve. Comme il ne vole pas encore, il est plus facilement localisable et occupe un espace géographique restreint. D'abord, les experts de l'EID répertorient les lieux de développement des moustiques en milieu naturel, puis ils régulent leur présence, dans le respect de la biodiversité. « Nous utilisons un produit biologique d'origine bactérienne : la bacille de Thuringe. Il est ingéré par la larve et détruit son système intestinal. C'est un produit sélectif qui n'agit que sur les larves de moustique. Il permet de respecter la faune vivante dans les mêmes milieux », souligne Denis Vernay.

Si le moustique prolifère en milieu rural, dans les zones humides, il aime aussi les milieux citadins. Il affectionne particulièrement les vieux pneus, les bidons, les fosses septiques abandonnées, les boîtes de conserve... Bref, tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante. En milieu naturel, les agents de l'EID repèrent tous les secteurs inondables et traitent les eaux stagnantes, dès l'apparition des premières larves, avec plusieurs moyens d'action selon les zones à traiter : vaporisateur à dos d'homme, motopompe sur chenillette amphibie ou épandage par hélicoptère. En milieu urbain, les lieux de développement des larves sont petits, nombreux et relèvent souvent des habitations.

C'est pourquoi les services de l'EID mènent des actions de sen-

>> Zoom

## Pourquoi ils nous piquent ?



Seule la femelle moustique pique. Car après l'accouplement, elle a besoin d'un « repas » sanguin pour récupérer des protéines et porter ses œufs à maturité. Ensuite, elle va pondre à la surface de l'eau. Les œufs donnent naissance à des larves, qui ont un mode de vie exclusivement aquatique. L'eau est indispensable à l'éclosion de la larve et à son développement. Celle-ci se nourrit de bactéries et de plancton. Au terme de cette période inférieure à 10 jours, la larve devient nymphe. A ce stade, elle vit encore 2 à 3 jours dans l'eau, le temps que s'accomplissent en elle de profondes modifications anatomiques. Puis, une déchirure s'ouvre dans son dos et l'adulte se dégage lentement. Libre, le moustique peut voler de ses propres ailes.

sibilisation et d'information auprès des Isérois, pour les inciter à faire les bons gestes (voir encadré ci-dessous) et se prémunir des piqûres de moustiques. ■

Sandrine Anselmetti

## >> Questions à



**Denis Vernay, conseiller général et président de l'Entente interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes**

### “Un enjeu de santé publique”

#### ■ Pourquoi le Conseil général de l'Isère finance-t-il des opérations de démoustication ?

La santé publique et la qualité de vie des Isérois sont les premiers enjeux de la démoustication. L'autre aspect est économique : quand ils pullulent, les moustiques mettent en péril le tourisme vert.

#### ■ Mais la santé n'est-elle pas l'enjeu majeur ?

Outre les problèmes d'inconfort et de démangeaisons dus aux piqûres, de plus en plus de personnes sont allergiques aux moustiques. Il faut être vigilant. Certaines font des œdèmes et plusieurs cas

d'hospitalisation ont été enregistrés en Isère ces dernières années. Depuis 2005, la loi a confié aux Départements la responsabilité de la veille sanitaire, notamment la prévention de maladies transmissibles à l'homme par des vecteurs comme le moustique. En 2006, une épidémie de chikungunya a frappé de plein fouet la Réunion et en 2007, la région italienne d'Emilie-Romagne. Depuis, quelques cas importés sont diagnostiqués chaque année en métropole. L'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID) est en veille permanente et surveille les populations de moustiques pour vérifier que l'espèce qui véhicule ce virus n'est pas présente en Isère.

## >> Pratique

### Chez vous, soyez sec avec les moustiques !

**Le moustique qui vient vous piquer à l'intérieur de votre domicile est né dans votre voisinage. Tout récipient contenant de l'eau stagnante peut abriter des milliers de larves de moustique. Voici quelques conseils pour éviter la prolifération :**

■ Videz régulièrement vos bidons de récupération des eaux de pluie.

- Vérifiez que vos chenaux ne soient pas bouchés.
- Pompez les vides sanitaires et les caves inondées.
- Comblez les mares et fosses abandonnées.
- Videz les piscines inutilisées.
- Elevez des poissons rouges dans les bassins.
- Portez les pneus usagés en

déchetterie.

■ Eliminez ou retournez tout récipient pouvant contenir de l'eau.

■ Assurez-vous que les dalles et regards de votre fosse septique soient fermés hermétiquement et que le tuyau d'aération soit équipé d'un grillage



moustiquaire.